

M le principal, l'an dernier nous avons émis le souhait de pouvoir travailler dans de bonnes conditions au profit d'un véritable projet éducatif pour notre collège.

Au vu de la dotation allouée cette année, force est de constater qu'il faudra encore attendre.

Cette année, la dotation a été effectuée à la structure. Vous nous avez expliqué que dorénavant, l'organisation de l'établissement était définie par l'IA. L'IA donnant ensuite les heures légales, horaires élèves, horaires enseignants, etc...

Ainsi, pour une 6^{ème} supplémentaire nécessaire, nous avons la « chance » de recevoir 2,5 h de plus que l'an dernier. Il nous faut donc trouver les moyens de faire fonctionner cette classe, soit 28,5 heures, avec 2,5 h de dotation supplémentaire.

La répartition laisse donc ainsi peu de place à l'autonomie de l'établissement.

Les effectifs seront de 22 à 27/28 selon les niveaux.

Alors que notre ministre nous chante les louanges de l'autonomie, il était difficile de faire plus contraignant. Sur les 559,5 heures allouées, il faut 543 heures pour assurer les enseignements obligatoires et 19,5 pour les heures statutaires des enseignants. La marge d'autonomie consiste donc à déroger aux règles nationales et à la loi. Curieuse façon d'envisager le rôle des conseils d'administration.

Et, le CA devrait valider cela.

Et bien non, les représentants du personnel et des parents du CA du collège croix maitre Renault refusent cette répartition et réclament les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement afin de permettre la réussite de tous les élèves en 2012.